



Tableau de synthèse des données-clé du rapport annuel

Nom de l'association	Aulre Terre asbl						
Adresse (siège)	Parc Industriel des hauts-Sarts, 4ème Avenue 45, 4040 Herstal						
N° BCE	423588904	URL site Internet	www.aulreterre.org	Validité attestation fiscale, jusque	31/12/2024, renouvellement demandé pour 6 ans		
Vérificateur des comptes							

Bilan		2023		2022		2021	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Total bilan		1.071.777,00 €	1.071.777,00 €	861.938,20 €	861.938,20 €	468.354,34 €	468.354,34 €
Actifs immobilisés	20/28	20.988,00 €		24.731,87 €		6.243,56 €	
Actifs circulants	29/57	1.006.053,00 €		823.932,13 €		440.019,26 €	
Comptes de régularisation	490/491	44.736,00 €		13.274,20 €		22.091,52 €	
Patrimoine	10/14		205.075,00 €		193.434,88 €		170.748,23 €
Provisions	16		1.225,00 €		1.225,07 €		1.225,07 €
Dettes > 1 an	17		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Dettes < 1 an	42/48		847.720,00 €		608.893,59 €		278.304,16 €
Comptes de régularisation	492/493		17.757,00 €		58.384,66 €		20.076,88 €

Compte de résultats		2023		2022		2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Biens et services	60/61	1.200.570,59 €		838.982,99 €		1.165.974,34 €	
dont :							
• coût du personnel intérimaire et mis à disposition	617	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
• rémunérations pour prestations, pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	code :	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Frais de personnel (incl. bénévoles)	62	635.654,01 €		628.189,60 €		532.051,07 €	
Réductions de valeur, provisions et autres charges	63/64	28.672,89 €		27.797,26 €		30.087,12 €	
Chiffre d'affaires, etc...	70/72 + 74		270.815,77 €		301.812,28 €		144.523,72 €
Cotisations, dons, legs, subventions	73		1.606.467,07 €		1.215.689,60 €		1.588.071,77 €
Charges et produits financiers	65 - 75	745,98 €	1,08 €	828,17 €	2,81 €	583,04 €	0,15 €
Charges et produits exceptionnels	66 - 76	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total charges et produits	60/69 - 70/79	1.866.643,47 €	1.877.283,90 €	1.495.798,02 €	1.517.484,87 €	1.728.695,57 €	1.732.595,64 €
Total recettes brutes récoltes de fonds directes	[1]		141.707,59 €		152.756,57 €		173.844,10 €
dons	731		141.707,59 €		151.826,57 €		173.844,10 €
legs	732		0,00 €		930,00 €		0,00 €
Total coûts récoltes de fonds directes		37.410,26 €		31.108,83 €		29.375,02 €	
Résultat net des récoltes de fonds indirectes	[1]		181.378,00 €		234.403,00 €		140.486,00 €

Subsides	733		1.399.829,36 €		984.132,92 €		1.358.373,09 €
----------	-----	--	----------------	--	--------------	--	----------------

Tension salariale (max/min, brut, en ETP)	[2]	2023		2022		2021	
		1,39	:1	1,61	:1	1,61	:1

Frais d'administration générale		257.448,00 €		249.715,00 €		214.039,00 €	
Total coûts récoltes de fonds directes		37.410,26 €		31.108,83 €		29.375,02 €	
Ratio FAG/Produits		14%		0,16		0,12	
Ratio coût récoltes de fonds directes / Résultat brut		26%		0,20		0,17	
Ratio de dépenses impact [3]		0,71					

[1] Dans cet éclatement, nous proposons une distinction entre des 'récoltes de fonds directes' et 'indirectes' ou 'autres', c.à.d. : qui concernent des activités qui génèrent une recette nette (vente, sponsoring, ...) et dont les coûts ne doivent pas être retenus comme coûts de récoltes de fonds directes. Ce schéma est indicatif et peut être adapté à la situation et aux activités spécifiques de chaque association, le cas échéant accompagné de commentaires.

[2] Pour le calcul de la tension salariale, il convient d'examiner si la rémunération la plus élevée est incluse dans les rémunérations pour prestations hors contrat de travail, converti en ETP sur une base annuelle. La méthode d'évaluation et de calcul et la cohérence des règles utilisées doivent être soumises au commissaire aux comptes

[3] Ratio de dépenses impact : la partie du total des moyens disponibles qui ont pu être utilisés pour la réalisation du but sociétal.

[au verso ou pas visible par le public]

Je confirme que les données ci-dessus sont exactes et complètes.

Nom & fonction du certificateur [4]

Date

Signature

Président du conseil d'administration, Dominique ERRARD
13/03/2024
[Signature]

[4] De préférence par le commissaire aux comptes ou un vérificateur externe, éventuellement par le président. La signature d'un membre du personnel exécutif interne ne suffit pas.